Plan Local d'Urbanisme

Commune de Sailly-Labourse

Plan de zonage

Vu pour être annexé à la délibération en date du 07 février 2023

PLU arrêté le :	PLU approuvé le :
12 février 2013	17 décembre 2013

N

0 250 500 m

Réalisation CA de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane - Pôle SIG - Décembre 2022
Source CABBALR / Direction de l'Urbanisme
Carte éditée le 26/12/2022

Echelle (format A0) : 1 : 5 000

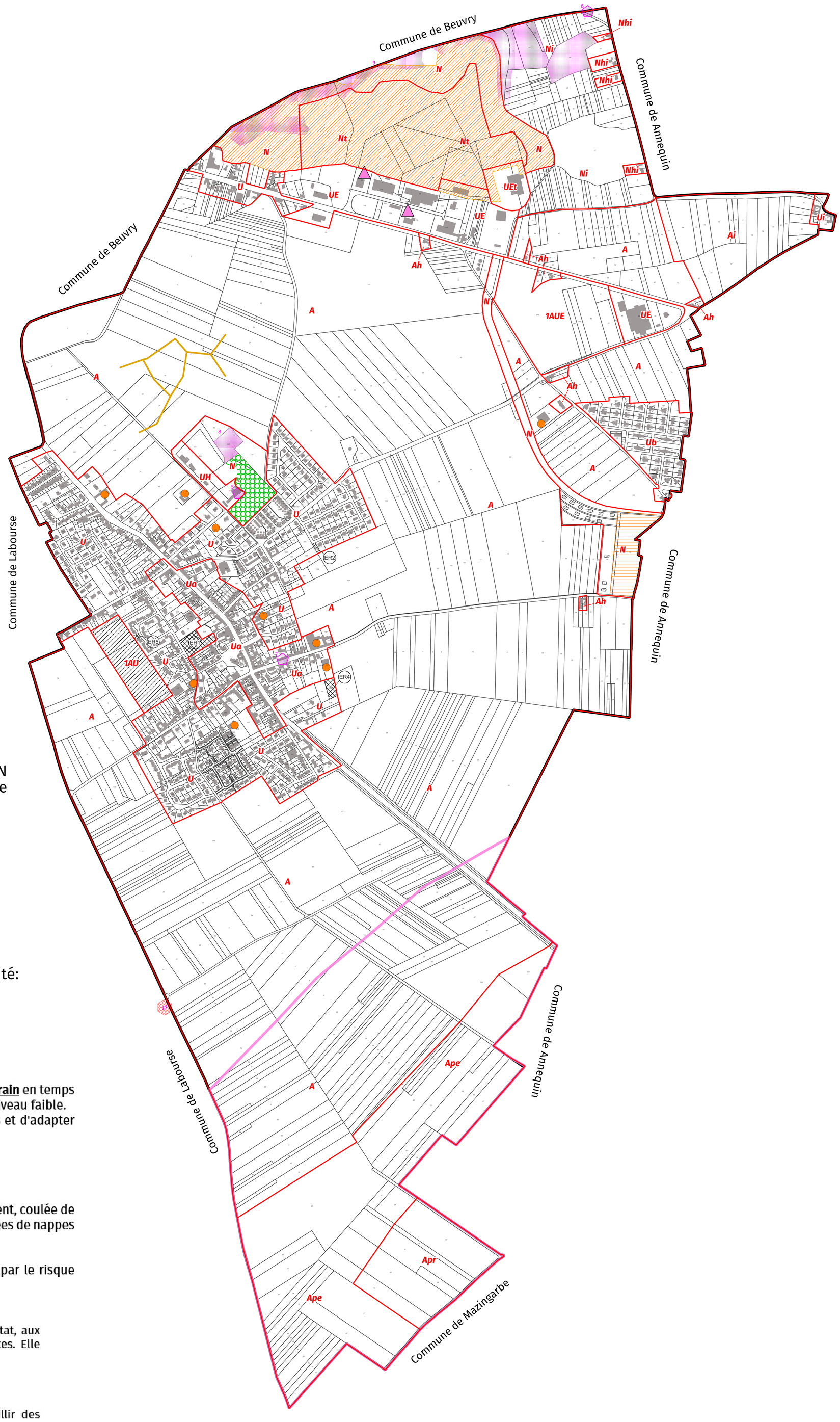

Légende

- Limite communale
- Limite de zonage
- Emplacements réservés
- Espace boisé classé
- Elément patrimonial protégé
- Tranchée BRGM 2003 (à titre information, tranchées connues au moment de l'approbation du document)
- Périmètre de protection SEVESO (usine Mazingarbe, à titre informatif)
- Installations classées industrielles SAVE et VERMEULEN (à titre informatif: installations connues au moment de l'approbation du document)
- Bâtiments agricoles (à titre informatif: bâtiments connus au moment de l'approbation du document)

Aléas miniers

- Aléa fort émission de gaz de mine
- Sondage et exutoire de décompression
- Aléa faible lié aux ouvrages de dépôts (type d'instabilité: glissement superficiel, échauffement, tassement)
- Aléa faible lié aux ouvrages de dépôts (type d'instabilité: tassement)

PRISE EN COMPTE DES RISQUES

La commune est concernée par le risque naturel de **mouvement de terrain** en temps de sécheresse lié au retrait-gonflement des argiles, avec un aléa de niveau faible. Il est vivement conseillé de procéder à des sondages sur les terrains et d'adapter les techniques de construction.

Cavités souterraines : des tranchées sont localisées sur la commune.

Séisme : Sailly-Labourse est en zone de sismicité de niveau faible.
Sailly-Labourse est concernée par le risque **Inondation** par ruissellement, coulée de boue, remontée de nappes et débordement. La sensibilité aux remontées de nappes est faible à forte.

Risques technologiques : selon le DDRM la commune est concernée par le risque SEVESO GRAND PAROISSE

CARACTERES DES ZONES

U : Il s'agit d'une zone urbaine mixte essentiellement affectée à de l'habitat, aux équipements, aux commerces, aux services et aux activités non polluantes. Elle comprend deux secteurs.
Ua : Il s'agit d'un secteur correspondant au centre ancien de la commune.
Ub : Il s'agit d'un secteur correspondant à la cité du 9.
Un secteur inondable est matérialisé par l'indice **i**.
UE : Il s'agit de zones urbaines à vocation économique pouvant accueillir des industries, commerces, services ainsi que de l'artisanat.

Un secteur UEt correspond à des terrains où est permis la création d'établissement soumis à la législation des installations classés.

UH : Il s'agit d'une zone urbaine d'équipements d'intérêt collectif.

1AU : Il s'agit d'une zone destinée à une urbanisation mixte à court ou moyen terme. Peu ou non équipée, elle est ouverte à l'urbanisation sous la forme d'une ou plusieurs opérations d'aménagement. Elle est essentiellement destinée à l'habitat, aux commerces, services et aux activités peu nuisantes.

1AUE : Il s'agit d'une zone, peu ou non équipée, destinée à une urbanisation future pour l'accueil d'activités économiques.

A : Il s'agi d'une zone protégée à vocation agricole.
Un secteur **Ah** correspond à l'habitat isolé dans la plaine agricole.
Le secteur **Apr** correspond au périmètre rapproché de protection du captage.
Le secteur **Ape** correspond au périmètre éloigné de protection du captage.
Un secteur inondable est matérialisé par l'indice **i**.

N : Il s'agit d'une zone naturelle protégée, destinée à la prise en compte du milieu naturel et à sa mise en valeur.
Un secteur **Nh** correspond à l'habitat isolé au sein de milieux naturels.
Un secteur **Nt** correspond à un secteur actuellement occupé par des dépôts de produits stériles provenant de la Mine ou de ses annexes qui a vocation à terme d'espaces verts et de loisirs.
Un secteur inondable est matérialisé par l'indice **i**.

Prescription d'un programme de logements au titre de l'article L123-1-5-16° du code de l'urbanisme

- Zone où le programme de logements devra comprendre au moins 15% de logements locatifs sociaux

LISTE DES ELEMENTS PROTEGES

ELEMENTS DE PAYSAGE A PROTEGER (article L.123-1-5-7° du code de l'urbanisme)	
5	Façades du château
6	Arbre remarquable
7	Ferme de l'Abbaye St-Vaast: pigeonnier, inscriptions, porche
8	Espaces boisés château
9	Espaces boisés ZNIEFF

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

VOIES ET OUVRAGES PUBLICS, INSTALLATIONS D'INTERET GENERAL ET ESPACE VERTS (article L.123-1-5-8° du code de l'urbanisme)		
Désignation	Destination	Bénéficiaire
ER1	Espace vert public, tamponnement des eaux et désenclavement	Commune de Sailly-Labourse
ER2	Maillage urbain	Commune de Sailly-Labourse
~~ER3~~	~~Salle polyvalente~~	~~Commune de Sailly-Labourse~~
ER4	Extension du cimetière	Commune de Sailly-Labourse
ER5	Création d'une liaison douce	Commune de Sailly-Labourse